

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-30	
Nombre de Conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8 Votes pour : 8 Votes contre : 0 Abstention : 0		L'an deux mille vingt-cinq le 19 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 septembre 2025 Présents : Mesdames, Messieurs, FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERIER Marine, PERRIER Mathieu, RIVOLLET Yves, VIBERT Annie, PRAVERT Mikaël, SAMSON Aurélie, Absents excusés : LEXTRAIT Emmanuel, GACHET Stéphanie, MATKOVIC-PELLERIN Jessica, Secrétaire de séance : VIBERT Annie	
Préfecture		Envoyé en préfecture le 25/09/2025 Reçu en préfecture le 25/09/2025 Publié le ID : 073-217302777-20250919-202530-DE	

Objet : Emprunt au Crédit Agricole des Savoie

Monsieur Le Maire indique que pour assurer le fonctionnement du BP principal en attente du versement de la vente du terrain, il serait nécessaire de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE un prêt à court terme, in fine, sur 24 mois, de 180 000 euros, destiné à faciliter l'exécution budgétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de demander au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE aux conditions de taux suivantes : 3.19 % l'attribution d'un crédit à court terme, in fine, d'un montant de 180 000 euros pour une durée de 24 mois Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.
- prend l'engagement :
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie.
 - de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
 - de donner son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des Services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques soient indiquées ci-dessus.
- confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Sainte-Reine, le 19 septembre 2025*

La secrétaire
Annie VIBERT



Le Maire
Philippe FERRARI

